



## **Comité des Régions**



### **Relevé de décisions Réunion du 9 février 2016**

## **Participants :**

**Etaient présents :** Mmes-Mme Valérie AMBROISE (Antilles Guyane) – Michelle LAGET-HERBAUT (Ile de France) – Françoise REVIL (Grand Est)  
MM. Ghislain CHAIGNE (Centre Ouest) – Georges CID (Sud Ouest) – Jean-Luc DUFRENNE (Nord Normandie) – Lucien SALEMI (Méditerranée)

Etaient excusés : Mmes Danièle ARMANHAC (Rhône Alpes) Catherine FRECAUT (Ile de la Réunion)  
M. Philippe CALMELS (Antilles Guyane)

Participait également :

- Jean-Marc ROZÉ, Secrétaire Général
- Valérie BONED, Secrétaire Générale Déléguée
- Catherine BUQUET, Assistante du Président

## **Ordre du jour**

1. Approbation du relevé de décision du CDR du 15 décembre 2015
2. Compétitivité  
En présence de Stéphan PAROU de l'OPCA Transports et Services, présentation du Kit d'auto diagnostic et du dispositif d'accompagnement  
Retour des Présidents sur les audits effectués grâce à l'outil  
Comment exploiter ce Kit en Région
3. Nouveaux critères IATA
4. Questions diverses

Jean-Luc DUFRENNE remercie Stéphane PAROU de l'OPCA Transports et Services d'avoir accepté de venir présenter le kit d'autodiagnostic.

## **1. Approbation du relevé de décisions du CDR du 15 décembre 2015**

Le relevé de décisions du CDR du 15 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

## **2. Compétitivité**

Stéphane PAROU de l'OPCA Transports et Services présente le kit d'autodiagnostic. Il cible principalement les TPE et PME, faisant ou non partie d'un Réseau.

Suite à la réunion du CDR du 15 décembre 2015, le kit a été transmis aux Présidents de Région afin qu'ils le testent.

Lucien SALEMI avoir mis environ 1 heure pour répondre aux questions et qu'il est facile de répondre aux questions. Cela ne nécessite pas d'avoir à rechercher des réponses dans un bilan comptable.

Certains Présidents n'ont pu y accéder car il ne connaissait pas le Code adhérent, qui correspond au code adhérent OPCA, expliquer les codes couleurs dans les préconisations, définir par exemple « zone touristique », ...  
Il est décidé de réaliser une notice d'utilisation.

Stéphane PAROU présente en détail le kit à l'aide du lien internet. Le kit comprend 130 questions. Une fois le questionnaire complété, des modèles économiques sont proposés et des préconisations sont faites pour se repositionner.

Françoise REVIL signale qu'une présentation a été faite lors de la Convention SNAV Grand Est. Il en est ressorti une certaine méfiance du fait de fournir des données personnelles.

Stéphane PAROU précise que les données sont totalement anonymes.

Les chefs d'entreprise peuvent associer leurs collaborateurs à cette démarche.

Un travail a été fait avec les organismes de formations pour des formations ciblées.

Valérie BONED signale que le SNAV a l'exclusivité pour l'annonce. Une information aux adhérents et un communiqué de presse vont être adressés d'ici 15 jours.

Pour la mise en œuvre en Régions, il est préconisé de proposer aux adhérents qui le souhaitent de compléter le kit puis d'organiser une réunion de débriefing telle que celle de ce matin.

Ce pourrait être l'occasion de mutualiser des formations.

Financement par l'OPCA des formations :

- Pour les entreprises de moins de 10 salariés : gratuit
- Pour les entreprises de 11 à 49 salariés : 250 € / salarié / formation
- Pour les entreprises de + 50 salariés : 150 € / salarié / formation
- Le reste à charge pour les entreprises est lié à leur statut d'adhérent ou non à l'OPCA (des explications seront données sur demande).

Concernant les agences du SNAV Antilles Guyane qui ne sont pas rattachées à l'OPCA Transports et Services, il pourra leur être communiqué un code afin qu'elles accèdent au kit. L'OPCA et le SNAV prendront contact avec l'AGEFOS pour trouver un partenariat pour accompagner les projets de formations.

### **3. Nouveaux critères IATA**

Jean-Marc ROZÉ rappelle que les nouveaux critères IATA seront applicables à tous les bilans transmis à IATA après le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Il attire l'attention sur l'un des critères : EBITDA doit être positif et au moins 2x > aux charges d'intérêts.

Par ailleurs, il signale qu'en cas de changement de propriétaire ou d'actionnaire majoritaire, il sera exigé une garantie bancaire. Cette mesure ne s'applique pas si le changement s'effectue avant le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Au 1<sup>er</sup> avril 2017, le paiement au BSP sera bimensuel.

Le SNAV a demandé à IATA de lui fournir un courrier qui sera adressé aux agences pour informer leurs clients de ce changement de modèle économique.

### **4. Questions diverses**

#### **Connexions GDS à distance**

Jean-Luc DUFRENNE signale que lors de connexion à distance, AMADEUS ne garantit pas les réservations effectuées en cas de fraude. Seules les réservations faites sur les postes physiques identifiés chez le GDS le sont.

#### **Rétrocessions 2015**

Jean-Marc ROZÉ a transmis aux Présidents de Région le calcul des soldes de rétrocessions pour 2015. La quote-part de chacun sera adressée courant mars 2016.

**La prochaine réunion est fixée au mardi 10 mai à 10H30 2016 au SNAV**